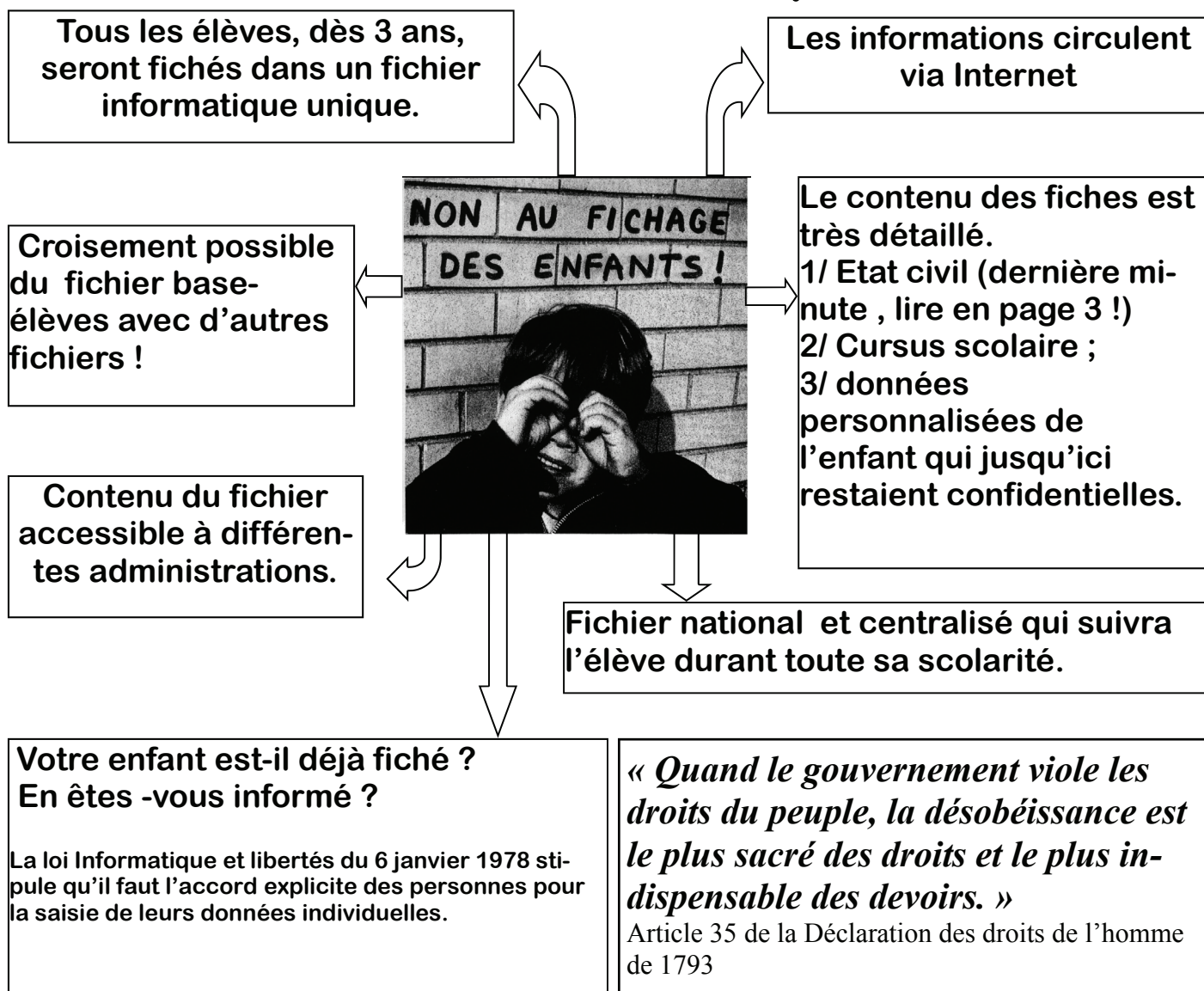


Base élèves 1er degré

**Vos enfants sont fichés
Ne vous en fichez pas**



Qu'est ce que c'est?

Base-élèves, c'est le nom attribué au système de gestion informatique de données, centralisé sur internet, et concernant les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

L'objectif mis en avant par le ministère de l'Éducation Nationale: simplifier les tâches de direction, et disposer en permanence de toutes les informations sur les élèves scolarisés par la création d'un fichier informatique unique et commun (en partie) aux communes, aux écoles et à l'administration centrale.

Jusqu'à présent, chaque directeur d'école constituait son propre fichier pour gérer les élèves, mais ce fichier restait dans l'école. Il n'y avait pas de centralisation nationale. Seuls des chiffres globaux (nécessaires à la gestion des établissements du pays, carte scolaire, statistiques, etc...) et NON NOMINATIFS étaient transmis à l'Inspection académique et au Ministère.

Dorénavant, chaque élève entré dans la base reçoit un numéro I.N.E (Identifiant National Elève) unique qui servira durant toute sa scolarité à son identification informatique.

Quand?

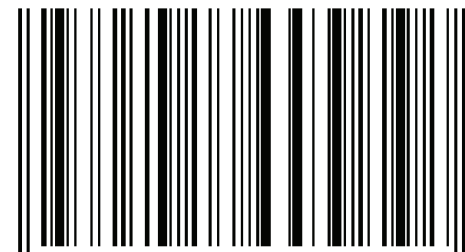
Silencieusement, à l'abri des coups de projecteurs médiatiques, le fichage des élèves du premier degré s'installe:

Il a débuté en décembre 2004 expérimentalement sur un échantillon d'écoles de cinq départements.

Depuis, plus de la moitié des départements sont dans la phase d'expérimentation...

En septembre 2009, ce sera l'ensemble du territoire français qui aura à appliquer ...
BASE ÉLÈVES.

Mon enfant est fiché



3 29513645 4 69875 41937 >

NON à Base élèves

Quelles données ? Le dossier informatique de l'élève comporte 3 volets:

- « **Etat Civil** » complété avec les renseignements donnés par la famille de l'enfant. Certaines de ces informations seront partagées avec les services communaux.

Y seront consignés :

identité, adresses, numéros de téléphone, professions des parents, pays d'origine, date d'arrivée en France, langue parlée à la maison, culture d'origine.

- « **Cursus scolaire** » comportant:

des éléments de la scolarité actuelle de l'élève : cycle, niveau, classe, nom de l'enseignant, proposition à l'issue du cycle, **absentéisme signalé**, langue vivante, nom de l'intervenant, informations périscolaires (cantines, études, garderies...), informations sur la scolarité antérieure (écoles fréquentées, départements...).

- « **Besoins éducatifs** » où seront consignées toutes les données personnalisées de l'enfant, qui jusqu'ici restaient confidentielles :

suivis **RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté), projet d'accueil individualisé, intégration en CLIS (Classes d'intégration scolaire), hôpitaux de jour, etc...

DERNIERE MINUTE !..... LA LUTTE PAIE !

Mercredi 2 octobre, le Ministère de l'Education Nationale aurait déclaré à l'AFP que le jour même, une note officielle serait envoyée aux directeurs d'école leur indiquant que trois renseignements demandés ("la nationalité, la date d'entrée sur le territoire, la langue parlée à la maison et la culture d'origine") seraient supprimées du fichier.

Si, apparemment, le ministère vient de décider de supprimer de Base élèves tout ce qui pouvait faire référence à la nationalité, c'est qu'il a reculé devant toutes les réactions hostiles qui se font à ce projet de fichage depuis 2004.

Une décision raisonnable mais qui ne règle pas tout, loin de là.

Nous devons continuer à demander le retrait total de ce projet qui centralisera sur Internet les données sur vos enfants, notamment les données sur leur cursus scolaire (difficultés rencontrées, Rased, soutien, etc...)

Lundi 1er octobre, c'était l'école Joseph Lotte (Rennes), élémentaire et maternelle, qui était occupée par une trentaine de parents d'élèves. "Rentrer des données sur le comportement des enfants, l'absentéisme, les difficultés scolaires, le tout dans un fichier national, est très dangereux. Qui aura accès à ces données ? Qui peut garantir une sécurité informatique totale ?"

Des parents qui regrettent ne pas avoir obtenu de réponse à la centaine de courriers envoyée à l'inspection d'académie. Ils y demandaient des renseignements précis sur les données informatisées.



NON.... BASE ELEVES N'EST PAS UN OUTIL DE GESTION !

Vous vous rappelez du rapport Bénisti ?

C'était ce rapport parlementaire qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconisait la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche. Pour ce faire, le rapport associait délinquance et langue maternelle et proposait une « *culture du secret partagé* » entre services publics afin de signaler à la police, via le maire, toute « *personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles* ».

Ce rapport parlementaire a largement inspiré la loi de prévention de la délinquance qui, entre autres, conditionne le versement des allocations familiales à un contrôle renforcé de l'assiduité scolaire, et impose le partage du secret professionnel entre policiers, magistrats, enseignants et travailleurs sociaux.

Et bien, « Base élèves » se situe dans la droite ligne du rapport Bénisti et de la loi de prévention de la délinquance.

Le rôle de la CNIL ?

A chaque fois que nous avons dénoncé cette base élèves, l'administration nous oppose l'aval de la Cnil.... Qu'en est-il exactement:

La Cnil a été créée en 1978 et avait des pouvoirs qui lui permettaient de rejeter des projets considérés comme nocifs pour les libertés individuelles. Or, depuis le 6 août 2004 elle a été amputée d'une partie de ses pouvoirs de réglementation et de contrôle. Et 6 mois après, le 24 décembre 2004, Base élèves est déclarée à la Cnil alors qu'elle n'a plus de pouvoir décisionnaire. On est en droit de se poser des questions, non ?

En mai 2007, la responsable de la Direction des Affaires juridiques de la CNIL déclarait: « *Saisie d'une demande d'avis en mai 2006, la Cnil avait deux mois pour rendre son avis. Compte tenu des moyens limités dont elle dispose et du nombre croissant de dossiers dont elle est saisie, la Commission n'a pu rendre dans les délais qui lui étaient impartis par la loi d'avis motivé. Au terme de la loi, faute de réponse de la Cnil, l'avis est donc favorable.* » Dont acte

Le collectif saint africain pour l'arrêt du fichage des enfants

Ce 3 octobre 2007 a été créé ce collectif regroupant des élus, des enseignants (directeur(trice)s et adjoint(e)s) des parents d'élèves, la FCPE, le RESF, la FSU, SOLIDAIRES et SUD EDUCATION. Que d'autres collectifs s'organisent et qu'enfin, une action départementale voit le jour !

INTERROGEZ VOS CONSEILS D'ÉCOLE SUR BASE ELEVES !!!



Vous avez là un exemple de texte à présenter à tous les partenaires du conseil d'école

MOTION BASE ELEVES

Le Conseil d'école de.....
àréuni en séance plénière
ceoctobre 2007, constate que, s'il est sans doute nécessaire d'adopter des outils informatiques performants pour l'Éducation Nationale, les membres du conseil d'école se demandent en quoi cela aide-t-il à la gestion des effectifs, à la réflexion sur le fonctionnement de l'école, d'avoir des données nominatives de l'enfant sur ses difficultés d'apprentissage ou de comportement, son absentéisme ?

Il ne s'agit pas de cacher des informations que les maires ou les ministères concernés ont déjà, mais l'école n'a pas à servir de base de renseignements. Elle doit être un lieu d'instruction pour tous. Et tous doivent s'y sentir en sécurité.

Nous affirmons que l'École doit rester un lieu de neutralité et de protection, afin de ne pas entraîner une suspicion des familles envers le système éducatif et préfère appliquer le principe de précaution.

Pour toutes ces raisons, notre conseil d'école refuse de s'impliquer dans base élèves et de collaborer à une expérience dont personne ne peut garantir l'innocuité.

SOLIDAIRES UNITAIRES & DEMOCRATIQUES

1 € - trimestriel - CPPAP : numéro 1107506263

Directeur de la publication : Josef ULLA

Imprimeur : SUD EDUCATION AVEYRON

Côte d'Olemps La Mouline 12510 OLEMPES

SOMMAIRE :

P 1 : Base élèves 1er degré

P 2 : Base élèves :

Qu'est ce que c'est ?

P 3 : Exemple de motion base élèves à présenter au conseil d'école

P 4 : Dernière minute

P 5 : Lettre aux parents et refus individuel

SUD
ÉDUCATION
AVEYRON
Côte d'Olemps La Mouline
12510 Olemps
Tel : 05 65 75 99 96
Fax : 05 65 75 99 61
Courriel : sudeduca-
tion12@wanadoo.fSite inter-
net :
www.sudeducation.org

Dispensé de timbrage

RODEZ CTC

n°17
OCTOBRE
2007

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

éducation
SUD
Aveyron

PERMANENCE

Rodez : LUNDI de 13H à 17H

Lettre d'information aux associations de parents d'élèves des écoles de l'Aveyron sur Base-élèves, système de fichage informatique des enfants.

Chers parents,

Le syndicat Sud éducation de l'Aveyron prend l'initiative de vous envoyer ce courrier après avoir constaté de façon générale un déficit d'information des parents au sujet du projet en cours de réalisation appelé *Base-élèves*.

Base-élèves, c'est le nom que le Ministère de l'Education Nationale a donné à un « outil » informatique chargé de « centraliser » sur Internet de nombreuses informations concernant les élèves et leur famille de la maternelle au CM2, outil mis en place progressivement depuis 2004, dans quelques écoles au départ, et qui sera généralisé en 2009.

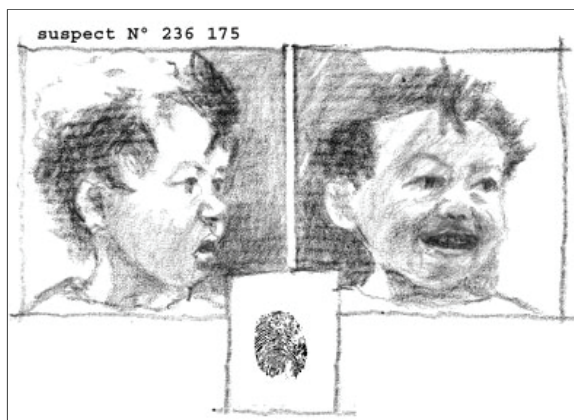
Sous l'impulsion de l'inspecteur, le directeur d'école doit remplir les rubriques proposées. Lui revient ainsi la tâche de renseigner diverses rubriques dont la nationalité, la date d'arrivée en France, la culture d'origine, mais aussi les soutiens spécifiques, les difficultés de chaque enfant, de chaque famille... données officiellement destinées l'Inspection d'Académie et – officiellement toujours – destinées seulement à mieux gérer les effectifs d'enfants scolarisés.

En fait, le risque est très grand de créer rapidement des fichiers disponibles pour tous les services de l'Etat, des collectivités territoriales et organismes associés (mairies, services sociaux, police..). On voit par exemple quelles associations peuvent être faites entre un suivi RASED, procédure normale en cas de difficultés chez un élève, et les projets de « prévention de la primo-délinquance ». **Est-il par ailleurs la peine de s'étendre sur les services que pourraient rendre un tel fichier soigneusement tenu à jour pour les expulsions de personnes sans-papiers ?**

Ainsi, sans que vous le sachiez (car aucune information ou presque ne circule dans les médias ou par la voie institutionnelle) vos enfants sont en train d'être fichés ou le seront bientôt (les directeurs seront obligés de renseigner la base de données) et ceci sans qu'aucune garantie de sécurité sérieuse ne puisse être donnée (des fuites diverses ont déjà eu lieu).

Sud Education n'est pas la seule organisation qui monte au créneau contre ce monstre informatique *sans aucun intérêt pour la réussite scolaire des élèves*. D'autres syndicats, mais aussi beaucoup de partenaires de l'Ecole au sein de la FCPE, des DDEN, du Réseau Education sans Frontières, ont émis au moins de très sérieuses réserves contre Base-élèves.

La Ligue des Droits de l'Homme, comme Sud Education, demande l'arrêt de cette expérimentation.



Le directeur de votre école a besoin de votre avis et, le cas échéant, de votre soutien s'il ne souhaite pas se plier à cette obligation.

Nous vous proposons de le rencontrer pour en parler, et de lui demander d'aborder ce problème en Conseil d'Ecole. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi rédiger une déclaration simple indiquant que vous ne souhaitez pas que votre (vos) enfant(s) soient enregistrés dans Base-élèves, puis de la lui faire parvenir .

Je soussigné,erefuse que mon enfant soit fiché dans Base Elèves, et, en application de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, je ne donne pas mon accord pour la saisie de leurs données individuelles concernant mon enfant.

Fait le.....à.....

Signature